



**CENTRE DE RESOLUTION ALTERNATIVE DES DIFFERENDS AUPRES DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT DOMINGUE**

&

COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

1er Colloque franco-dominicain sur l'arbitrage international :

« L'efficacité des sentences arbitrales internationales en droit dominicain et français »

**Mercredi 29 octobre 2014
Saint Domingue, République dominicaine**

Coordinateurs :

Ramilka Taveras-Urzhumova
Sébastien Manciaux
Marcos Peña Rodríguez

Avec le soutien de :



Frais d'inscription: 150 USD

Inscriptions: rtaveras@brandi-partners.com / vbaez@camarasantodomingo.do

PROGRAMME DU COLLOQUE

1 - LES VOIES DE RECOURS CONTRE UNE SENTENCE ARBITRALE

Modérateur: Nathanael Concepción, Directeur, Observatorio Politico Dominicano

9:00 – 9:20 Présentation des voies des recours contre le sentences en droit français et dominicain : Ramilka Taveras-Urzhumova, Avocat aux barreaux de la République dominicaine et de Paris.

9:20 – 9:50 L'étendue du contrôle des sentences en droit français au regard de l'ordre public de fond : Sylvain Bollée, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

9:50 –10:20 Le contrôle des sentences par le juge dominicain : Edynson Alarcón Polanco, Magistrat de la Première Chambre civile et commerciale de la Cour d'appel du Distrito Nacional.

10:20 – 10:45 Questions / Pause

10:45 - 11:30 La renonciation au recours en annulation en droit français et dominicain : est-elle compatible avec le droit d'accès à la justice? Ivan Urzhumov, Avocat aux barreaux de Paris et de Moscou / Samuel Arias, Magistrat, membre du Consejo del Poder Judicial.

11:30– 12:00 Table ronde : les avantages et les inconvénients de la réduction du contrôle judiciaire des sentences, en matière de l'arbitrage interne et international : Sylvain Bollée, Edynson Alarcón Polanco, Samuel Arias.

12:00 – 1:45 Déjeuner

2 – L'EXECUTION DES SENTENCES ARBITRALES

Modérateur: Leonel Melo, Avocat au barreau de la République dominicaine

1:45 – 2:10 Les conditions d'octroi de l'exequatur : la Convention de New York et la Convention de Panama : Jacqueline Velázquez, Professeur à l'Université Catolica Madre & Maestra.

2:10 – 2:40 L'efficacité des sentences étrangères en droit français : l'exécution d'une sentence annulée au siège de l'arbitrage : Thomas Bevilacqua, Avocat aux barreaux de Paris et de New York.

2:40 - 3:10 L'efficacité des sentences étrangères en République dominicaine : la pratique des tribunaux dominicains : Fabiola Medina Garnes, Avocat au barreau de la République dominicaine.

3:10 – 3:40 Les mécanismes de recours contre l'Etat qui refuse l'exécution d'une sentence arbitrale commerciale étrangère : l'arbitrage d'investissement comme recours : Sébastien Manciaux, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne.

3:40 – 4:10 Questions / Pause

3 – PARTICULARITES DES SENTENCES RENDUES CONTRE UN ETAT : VOIES DE RECOURS ET EXECUTION

Modérateur: Ismael Compres, Président du Centre de résolution alternative de différends de la Chambre de commerce et d'industrie de Santiago, République Dominicaine

4:10 – 4:20 Introduction sur les voies des recours et l'exécution des sentences en matière de l'arbitrage d'investissement : Sébastien Manciaux, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne.

4:20 – 4:40 L'expérience de la République dominicaine en matière d'exécution des sentences impliquant l'Etat : Leidilyn Contreras, Consultoría Jurídica del Poder Ejecutivo.

4:40 – 5:10 Les évolutions récentes en matière d'immunité d'exécution contre les Etats en droit français et comparé : Jacques-Alexandre Genet, Avocat au Barreau de Paris.

5:10 – 5:30 Table ronde: le contrôle judiciaire des sentences d'arbitrage commercial et d'arbitrage d'investissement: existe-t-il une différence ? Sébastien Manciaux, Jacques-Alexandre Genet, Leidilyn Contreras.

5:30 Conclusion du colloque. Marcos Peña Rodríguez, Avocat au barreau de la République dominicaine.